

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE-  
DE-FRANCE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PREMIERE MODIFICATION DE DROIT COMMUN ET REVISION  
ALLEGEE N° 1 ET 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA  
COMMUNE DE LEVAINVILLE**

**DURÉE DE L'ENQUÊTE : MARDI 7 MAI 2024 A 10 H 00 AU SAMEDI 8  
JUIN 2024 A 11 H 30, SOIT 32 JOURS**

Par délibération en date du 19 mai 2022, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a prescrit la 1<sup>ère</sup> modification, de droit commun du plan local d'urbanisme de Levainville, ainsi que les modalités de concertation.

Pa délibération du 19 mai 2022, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a prescrit une première révision allégée du PLU de la commune de Levainville,

Par délibération du 17 novembre 2022, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a prescrit la seconde révision allégée du plan local d'urbanisme de Levainville.

Par arrêté du 9 avril 2024, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 et à aux révisions allégées n°1 et 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Levainville.

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Roland REYNOUARD en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Laurent DANÉ en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du mardi 7 mai 2024 à 10 h 00 au samedi 8 juin 2024 à 11 h 30, soit une durée de 32 jours.

**Monsieur le commissaire-enquêteur tiendra des permanences à la mairie de Levainville :**

- Le jeudi 23 mai 2024 de 14 h 00 à 16 h 00.
- Le samedi 8 juin 2024 de 9 h 30 à 11 h 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- sur place, en version papier, à la mairie de Levainville, sur rendez-vous, 3 Rue de la Mairie, 28700 Levainville, (02 37 31 42 93),

- sur le site de la commune de Levainville : [www.levainville28.fr](http://www.levainville28.fr),

- sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France : [www.porteseureliennesidf.fr](http://www.porteseureliennesidf.fr),

- soit sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de Levainville,

Les observations concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Levainville pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Levainville. Elles pourront également être adressées par écrit :

- soit par courriel à l'adresse suivante : [levainville.enquetepublique@porteseureliennesidf.fr](mailto:levainville.enquetepublique@porteseureliennesidf.fr)

- soit adressées par courrier en mairie à Monsieur le commissaire enquêteur :  
Mairie, 3 rue de la mairie - 28700 Levainville.

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de l'enquête publique en cours et seront consultables sur le site de la mairie de Levainville et communiqués au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, en mairie ou à la communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture et ce pour une durée d'un an.

Cet avis d'ouverture d'enquête sera publié au moins 15 jours avant l'enquête et dans les 8 jours qui suivent dans 2 journaux. Une copie de ces publications sera annexée au dossier. L'avis d'ouverture sera également affiché sur le site internet de la Communauté de Communes et sur le site de la mairie.